



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt**

Service Alimentation

Unité Santé et Protection des Végétaux

**Compte Rendu de la réunion du COPSAV spécialisé
Végétal
30 mai 2024**

Date	30/05/2024
Lieu	Salle cachalot, DAAF de Mamoudzou
Objectif	Actualités phytosanitaires en santé du végétal et actualités du plan Ecophyto II+ à Mayotte
Présents (membres de la formation plénière) Feuille d'émargement ci-jointe	DAAF : Bastien Chalagiraud ; Patrick Garcia ; Loïc Larroche (LL) ; James Poirier, Elayis Quénée Plan ECOPHYTO – chargés de missions (CdM) Niry Dianzinga (ND) ; Briec Menager (BM) ; Juliette Paineau (JP) ; Abdoul-Fathaou M'Chindra (AFM) ARS : Andani Adjilani (AA) CONSEIL DEPARTEMENTAL : F. Moussa (PM) CAPAM : Ibrahim Fonte (IF) Abdou Kombo (AK) DEALM : Flore Magnant (FM) CIRAD : Philippe Ryckewaert (PR) Christophe Chabrier (CB)
Présents (autres membres)	EPFAM : Christophe Agnes CFPPA Coconi : Klélia Berger Cluzel
Rédaction	Chef de projet et chargés de missions Ecophyto

Bastien CHALAGIRAUD, directeur de la DAAF présente la séance et les point du COPSAV.

Un tour de table est proposé.

Loïc LARROCHE (LL) débute ensuite la présentation (cf diaporama). **L'ensemble des liens utiles sont en Annexe en fin de document.**

I. Actualités phytosanitaires en santé du végétal

1. Actualités phytosanitaires en santé du végétal 2024

LL entame sa présentation sur les actualités réglementaires en faisant un rappel des évolutions réglementaires qui auront cours en 2024 au niveau Européen, Français et Mahorais. Ces évolutions permettront d'avoir une meilleure cohérence réglementaire entre la France et l'UE.

Le déploiement de la réglementation en santé des végétaux se fait à Mayotte via le service déconcentré de la DAAF. Celui-ci respecte les Règlements européens associés, puis au niveau national le Code rural et de la Pêche Maritime et se met en place à Mayotte par Arrêté Préfectoral.

En 2024, un nouvel Arrêté Préfectoral (AP) « fixant les conditions phytosanitaires requises pour l'introduction et la circulation sur l'espace phytosanitaire de Mayotte de végétaux, produits végétaux et autres objets » doit être publié à la suite des travaux entre la DGAL au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ainsi que le Service Alimentation de la DAAF.

Ce travail est mené de concert pour tous les DROM et va modifier les missions de l'Unité Santé et Protection des Végétaux de la DAAF pour chaque région. Cela aura un impact sur les importations de fruits et de légumes sur ces territoires d'outre-mer considérés comme des Espaces Phytosanitaires d'Outre-Mer (EPOM) au sein des Régions Ultrapérimériques (RUP) de l'UE – c'est-à-dire considérés comme Pays Tiers.

Le travail réalisé pour la publication de cet AP est lié aux nombreuses évolutions en cours au niveau européen quant à la réglementation en santé des végétaux, avec une baisse de financement de l'Europe au niveau étatique et un projet de règlement « SUR » (Sustainable Use of pesticides Reglement) qui a pour objectif d'harmoniser l'utilisation des produits phytosanitaires dans chaque pays membres de l'Union Européenne.

Le règlement "Sustainable Use of Pesticides" : La directive de 2009 qui devrait être transcrite en droit français par un décret, pour réduire l'utilisation des PPP. Réglementation FR = réglementation UE. Une volonté de l'UE est de produire une base de données à l'échelle européenne sur la thématique des alternatives à l'utilisation des PPP en agriculture.

La France met en place un Plan d'Action Stratégique pour l'Anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA). Ce plan vise à trouver des alternatives à une liste de 70 matières actives.

A l'heure actuelle les bioagresseurs ciblés dans les DROM sont :

Cultures ultramarines	Canne à sucre	Gestion des adventices
	Banane	Cercosporiose noire
	Fruits et légumes	Gestion des ravageurs : thrips, aleurodes, punaises, pucerons, cécidomyie sur mangue, solanacées...

Il est possible de proposer d'autres bioagresseurs qui sont spécifiquement problématique au territoire.

Point sur la PSU (Police Sanitaire Unique). La compétence de la PSU revient intégralement à la DGAL (MASA). En 2024, il y a 13 prélèvements programmés. Ces prélèvements se font exclusivement sur des produits végétaux et les lieux de vente visés sont les bords de routes et les marchés communaux.

La mise en place d'un guichet agro-équipement devrait être mis en place en 2024. Ce guichet permettra d'accompagner l'aide à l'investissement sur du matériel qui permet la réduction de l'utilisation des PPP.

Pour les détenteurs de Certiphyto, la mise en place des Conseils Stratégiques Phyto est entrée en vigueur sur le sol Mahorais depuis le 1^{er} Janvier 2024. Néanmoins, face à la réalité de terrain, une dérogation permettant de prolonger la date de validité du Certiphyto d'une année permettra aux détenteurs du Certiphyto de justifier d'un CSP avant leurs prochains renouvellements.

2. Bilan des actions du SALIM en 2023

Production de plants sains d'agrumes (portés par la DRTM) :

Deux pépiniéristes devront reprendre la production de plants sains. En effet 43% des plants au champ sont porteurs du Virus CTV.

Le FOCTR4 fait toujours l'objet d'une vigilance.

LL présente les résultats des analyses de conformité des produits agricoles prélevés en directement chez les agriculteurs professionnels, en GMS, bords de routes et marchés communaux (voir campagne de communication de la DAAF). Une communication de la préfecture va être faite et diffusée avec les chiffres présentés. Un plan d'action pluriannuel territorial de la DAAF/SALIM a été présenté à la préfecture. Celui-ci va se déployer au courant de l'année 2024 avec une action interministérielle en vue de lutter contre l'importation, l'utilisation, et la vente de produits phytopharmaceutiques interdits sur le territoire de Mayotte. Cette collaboration fera l'objet de communications, d'actions de type CODAF (comité opérationnels départementaux anti-fraude), de saisies de produits végétaux impropres à la consommation notamment. Les différentes étapes de ce plan sont présentées dans la présentation ci-jointe.

Patrick Garcia précise que pour les végétaux prélevés dans les GMS et directement chez les agriculteurs professionnels, les analyses sont bonnes en majorité. Le bilan des analyses de 2017 à 2023 montre que les tomates prélevées en bords de routes présentent un taux de non-conformité de plus de 90% avec la présence de diméthoate, matière active qui n'est plus autorisé en France.

3. Déploiement de la SORE à Mayotte en 2024 (Surveillance des Organismes Règlementés Emergents)

Ce plan de surveillance sert à définir les organismes et/ou bioagresseurs qui sont spécifiquement à surveiller lors d'une potentielle entrée sur le territoire. La liste de ces organismes est à retrouver en Diapo 40 de la présentation jointe.

4. Présentation de l'OPAM (Observatoire Parcelle Agricole de Mayotte) par Christophe AGNES (EPFAM).

Christophe Agnes fait une présentation de l'outil et de ses fonctionnalités. C'est un outil collaboratif qui permet d'enregistrer de la donnée spécialisée. L'utilisateur choisi le degré de partage de sa donnée (dont Christophe rappelle que chaque utilisateur est responsable de sa donnée). **Cf présentation et ne pas hésiter à le contacter pour tout complément d'informations.**

II. Bilan 2023 et actualités 2024 du plan Ecophyto II+ à Mayotte

Présentation de la nouvelle STRATEGIE ECOPHYTO 2030 par Juliette PAINEAU. Cette nouvelle stratégie vise à la réduction de 50% de l'utilisation des PPP à horizon 2030 (ayant pour base une moyenne de 2011-2013). Le grand changement de cette stratégie est la mise en place d'un nouvel indicateur (HRI1) qui remplace le NODU. Ce nouvel indicateur permet de prendre en compte la dangerosité du PPP utilisé et il sera harmonisé au niveau européen. Une discussion s'en suit dans l'assemblée concernant les intérêts, avantages et inconvénients de ce nouvel indicateur.

Présentation des actions 2023 et 2024 de l'équipe ECOPHYTO de l'EPN de Coconi :

- Présentation de Juliette PAINEAU sur les actions liées à l'animation Ecophyto : Actions qui visent à sensibiliser les agriculteurs et le grand public à la dangerosité des PP et les alternatives possibles dans le cadre agricole.
- Présentation de Abdoul M'CHINDRA sur la SBT (surveillance biologique du Territoire).
- Présentation de Briec MENAGER sur les actions menées dans l'animation du groupe DEPHY ferme MAYOTTE et du plan RITA SAMBA (sur la caractérisation des auxiliaires des cultures maraichères mahoraises).
- Présentation de Niry DIANZINGA sur le projet A-PIC. Présentations des enquêtes auprès des agriculteurs sur leurs utilisations des PPP, les résultats ne sont pas encore compilés et devront l'être courant 2024.
- Présentation du projet ACOTAE par Klelia BERGER CLUZEL. Ce projet a pour but de fédérer un groupe d'agriculteurs sur des échanges de pratiques sur les Itinéraires techniques et leurs pratiques agroécologiques. Le programme est déjà en cours avec 15 agriculteurs qui adhèrent à la démarche. Une session de formation avec la méthode du GERDAL permettant de mettre en lumière les problématiques spécifiques de chaque agriculteur et de soulever les problématiques communes sur lesquels les agriculteurs pourront échanger. *Cf présentation et ne pas hésiter à la contacter pour tout complément d'informations.*

FIN de la présentation

Le quorum étant atteint, il a donc été voté et validé à l'unanimité :

I. ACTUALITES PHYTOSANITAIRES EN SANTE DU VEGETAL

1. **PARSADA** : proposition pour un projet à Mayotte, le CIRAD va se positionner
2. **Guichet agroéquipement** : sollicitation des membres pour une large diffusion localement
3. **SORE** : validation du plan 2024 et propositions de suivi de nouveaux Organismes Nuisibles pour 2025 avec validation des organismes sélectionnés
4. **Conseil Stratégique Phytosanitaire** : recherche de structure porteuse ou d'accompagnement aux agriculteurs
5. **PAPT & Observatoire du parcellaire** : propositions d'actions - signalement de parcelles : plan en attente de validation par la préfecture

II. BILAN 2023 ET ACTUALITES 2024 DU PLAN ECOPHYTO II+ A MAYOTTE

1. Validation de l'organisation financière des actions Ecophyto 2023 & 2024
2. Validation de la poursuite des actions en place
3. Sollicitation de réponse aux AAPN ou d'actions complémentaires

Loïc LARROCHE remercie les parties présentes. Il rappelle qu'il reste disponible pour toutes remarques suites à la réalisation de ce compte rendu.

ANNEXE : liens utiles

- **Page YouTube Ecophyto Mayotte :**
<https://www.youtube.com/watch?v=MT2URq8w8LE>
- Campagne de sensibilisation de l'EFSA : <https://youtu.be/X3ZjE2xP2FI>
- Plan d'Action Stratégique pour l'Anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (**PARSADA**) : <https://agriculture.gouv.fr/plan-daction-strategique-pour-lanticipation-du-potentiel-retrait-europeen-des-substances-actives-et>.
- **FranceAgriMer : guichet agro Equipement :**
<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Planification-ecologique/Planification-ecologique-agriculteurs/Materiels-visant-la-reduction-de-l-utilisation-des-produits-phyto-et-la-transition-agro-ecologique>
- **Programme d'aides dans le cadre de la Planification Ecologique (MTECT)**
 - Aides à la recherche et au développement dans le secteur agricole pour la période 2023-2029 : <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/138179>
 - Aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 : https://www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/sa.111728_regime_exempte_pme.pdf
 - Aides à la formation pour la période 2024-2026 : https://www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/sa.111722_regime_cadre_exempte_de_notificati_on_relatif_aux_aides_a_la_formation.pdf
 - Aides à la protection de l'environnement pour la période 2024-2026 :
https://www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/sa.111726_protection_environnement_pacte_vert.pdf